



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Date de convocation : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 19 janvier 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mmes BOURBIER, LAUTRU, MM. FILLATRE, DUBOIS, Mme DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / I / 5 – 9.1 ALSH : Modification du règlement de fonctionnement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2019 / IV / 8 – 9.1 du Conseil municipal du 3 juillet 2019 approuvant les termes du règlement intérieur du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs tels que présentés modifiés à l'assemblée,
VU la délibération n° 2021 / VI / 10 – 9.1 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le projet éducatif de la commune,
VU les modifications apportées au règlement de fonctionnement des accueils de loisirs, notamment en ce qui concerne les nouvelles dispositions relatives à la discipline,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire réunis le 14 septembre 2022,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs tels que présentés modifiés à l'assemblée.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Publié le 03 février 2023



Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20230125-I_2023I591-DE
Reçu le 03/02/2023